

ECOLE DE MUSIQUE DE NYON
Case postale 1259
1260 Nyon 1

Nyon, le 2 juin 2022

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE SUR LA GESTION ET LES COMPTES

EXERCICE 2021

En notre qualité d'organe de contrôle de la société ECOLE DE MUSIQUE DE NYON, case postale 1259, 1260 Nyon 1, nous avons vérifié, au sens des prescriptions légales, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021, ainsi que la gestion, ceci conformément au mandat confié statutairement par l'assemblée générale.

Notre travail a consisté en de nombreux sondages effectués au moyen des pièces qui nous ont été remises spontanément. Nos questions ont porté, entre autres, sur les salaires, les factures payées, le mode de comptabilisation des pièces et écritures ainsi que le suivi des points soulevés lors du contrôle du bouclage au 31.12.2020.

Lors de notre contrôle, nous avons relevé les points suivants:

1. La commission des comptes du comité de direction est pleinement satisfaite du travail fait par la « Fiduciaire Compta Service AM Croset », mandatée pour le traitement comptable depuis septembre 2020.
2. En raison de la pandémie sanitaire Covid, les manifestations prévues durant l'année 2021 n'ont pas eu lieu. Le montant de CHF 2'000 a été alloué au « fond de courses » en prévision de futures sorties.
3. Le comité de direction s'engage à rédiger au cours de cette année une liste des comptes bancaires avec le suivi des personnes autorisées à signer et les cartes en circulation.
4. L'inventaire des instruments est en cours de finalisation. Cela nous permettra d'avoir une base propre pour une gestion encore plus efficace de notre stock.

L'exercice 2021 se solde avec un résultat de CHF 801.57, ce résultat a été viré au capital propre. Le comité de direction a décidé, selon la LEM de créer un fond de péréquation. Le montant de CHF 2'233.04 a été porté à ce fond. Suite à ce mouvement, le fond a atteint les 10% des subventions 2020.

La fortune nette s'élève, au 31 décembre 2021, à CHF 14'390.67.

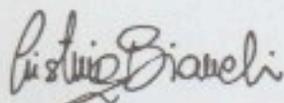
En ce qui concerne l'exercice 2021, nous sommes en mesure de déclarer ce qui suit :

1. la comptabilité est tenue avec soin et exactitude
2. le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que les comptes 2021 concordent avec la comptabilité contrôlée
3. la gestion est conforme aux statuts

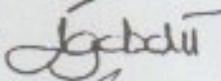
En conclusion de ce rapport, nous recommandons à l'assemblée générale de féliciter chaleureusement les membres du comité pour leur travail, d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge au comité pour sa gestion.

L'organe de contrôle :

Madame Cristina BIANCHI



Madame Karen GOBALET



Madame Jessie ROJARD

